

Édition, autoédition, édition à compte d'auteur

L'édition ou la publication d'un livre se réalise par l'entremise d'une maison d'édition. Dans le processus complet de la création d'un livre jusqu'à son aboutissement dans les mains d'un lecteur, l'écrivain est le premier maillon de la chaîne. Il entreprend l'écriture et les réécritures indispensables au résultat attendu par l'éditeur, deuxième maillon de cette chaîne. L'éditeur ou la maison d'édition prend toutes les décisions et assume tous les coûts de production du livre. Il voit à la mise en page, à la correction, à la révision, aux illustrations, conceptions, maquettes, ou autres. Il prend toutes les décisions concernant le format du livre, la qualité du papier, le choix de l'imprimeur, le nombre d'exemplaires à faire imprimer. Il s'occupe de l'obtention des ISBN, des dépôts légaux, il établit le prix du livre sur le marché, le % du droit accordé à l'auteur (peut varier entre 5 et 15 %, habituellement est de 10 %) détermine son propre % de marge de profit brut (habituellement, entre 10 et 20 %) en tenant compte des profits des deux dernières mailles, le distributeur et le détaillant (librairies ou magasins à grande surface). Le total des revenus de l'auteur et de l'éditeur, toutefois, ne dépasse pas 30 %, car, le distributeur et le détaillant se partagent l'assiette de 70 % du prix de vente d'un livre.

Le distributeur établit un lien entre l'éditeur et le détaillant. Il fait la promotion de l'ouvrage de l'écrivain auprès des détaillants. Il s'occupe de promouvoir, en allant présenter les livres des éditeurs chez les marchands qu'il dessert, s'occupe d'une présentation d'étalages soignés, des livres dans lesquels il mise faire plus de ventes et plus de profits. Il absorbe beaucoup de coûts en termes de déplacements, de publicité et de frais de stockages de livres. Sa part des profits s'élève à 30 % du prix de vente.

Les libraires font affaire, généralement avec un ou quelques distributeurs seulement. Ils absorbent des frais élevés de locaux avec pignon sur rue, d'employé et autres. La part de cette maille se chiffre à 40 % du prix de vente du livre.

Lorsqu'un auteur trouve éditeur qui veut publier son livre, et que cet éditeur est honnête et respectueux des auteurs, l'écrivain se retrouve dans une situation privilégiée. Il n'a pas à se soucier des aspects techniques et financiers de la publication de son livre et il ne peut que faire des profits en termes de droits d'auteurs sur les ventes de ces derniers. En cas de mauvaise prise de décision, c'est à l'éditeur que revient le fardeau des pertes financières. L'auteur s'en sort indemne.

L'autoédition demande, à l'auteur qui devient éditeur de son livre, beaucoup de temps et de ressources techniques personnelles. Aimer les défis, être polyvalent, écrire et publier son œuvre, en assurer la promotion et la distribution, voilà les atouts requis. Créer sa petite entreprise et en être l'entrepreneur. Cela peut être très satisfaisant pour certains et très mal vécu par d'autres qui n'y voient qu'une diminution du temps qu'ils pourraient, autrement, consacrer à l'écriture. L'on s'attendrait à ce que celui qui s'occupe de l'autoédition de son livre réalise un profit de 30 % sur son prix de vente, puisque l'édition traditionnelle réserve ce % à l'auteur et son éditeur. Cependant, ce % dépend de tellement de facteurs qu'il en résulte un % très variable. Un auteur qui s'occupe de l'autoédition de son livre doit souvent compter sur des sites internet pour faire ses ventes. Les frais postaux élevés peuvent influencer sur sa marge de profit. Il doit aussi prendre des risques calculés. S'il fait imprimer et paye pour 1 000 exemplaires d'un imprimeur dans le but de profiter d'un escompte sur volume et qu'il ne réussit pas à les vendre, il subira, en supposant que chaque livre lui coûte 10,00 \$ CA, une perte de 10 000,00 \$ plus tous les

autres frais qu'il a encourus pour écrire ce livre, à la place du 30 % de profit que conventionnellement il aurait eu avec l'aide d'un service de promotion et de distribution conventionnel adéquat. Par contre, s'il réussit à tous les vendre sans dépenser une forte somme pour la publicité ou pour des frais d'envois postaux, il peut aller chercher jusqu'à 50 % de son prix de vente. Le gros de son défi demeure donc la promotion et la distribution de son produit.

L'édition à compte d'auteur est un autre monde. Les éditeurs qui font l'édition à compte d'auteur sont de plus en plus nombreux. Certains d'entre eux sont à la base des auteurs qui se sont mis à produire leurs propres livres (autoédition) et qui ont ajouté une troisième corde à leur arc en vue de maximiser leurs profits et vivre de leur entreprise. Ils trouvent preneurs à de forts prix, car, certaines personnes souhaitent se faire publier à n'importe quel prix. Ici comme ailleurs, il est surprenant de voir les écarts de prix demandés pour que chacun puisse réaliser son rêve de voir éditer ses écrits. Chose certaine, certains auteurs sont devenus célèbres suite à leurs démarches en ce sens. D'autres n'ont fait qu'engraisser des entreprises gourmandes. Si une personne n'écrit qu'un seul livre dans sa vie et qu'elle le fait éditer à compte d'auteur, elle ne réalisera aucun profit sur la vente de ce livre, car le coût dépasse de beaucoup, toute somme reçue à titre de droits d'auteur sur les ventes. Un exemple réaliste, sans nommer une entreprise connue. L'entreprise établit un contrat. L'entreprise demande 4 500,00 \$ pour l'édition d'un livre à compte d'auteur. Elle prévoit faire imprimer 300 exemplaires qu'elle vendra 25,00 \$ CA l'unité. Elle accorde 25 % du prix de vente sur chaque livre vendu à son auteur à titre de droits d'auteur. Elle s'engage à faire imprimer 300 livres additionnels si elle réussit à vendre les 300 premiers livres.

Hypothèse A) Elle vend les 300 premiers livres, fait imprimer 300 autres exemplaires et réussit à les vendre également. Fin du contrat. Voyons quel montant total l'auteur a reçu à titre de droits d'auteur :

$25\% \times 25,00 \$ = 6,25 \$ \times 600 = 3\,750,00 \$$.
Sa perte se chiffre à 750,00 \$ (3 750,00 \$ - 4 500,00 \$).

Hypothèse B) Elle vend 290 livres, ce qui met fin à votre contrat. Ces ventes rapportent 1 812,50 \$ à titre de droits d'auteur, soit une perte de 2 687,50 \$ pour son auteur.

Supposons que l'écrivain a d'autres projets d'écriture et qu'il a les moyens de les concrétiser. Peut-être est-il prêt à prendre le risque que l'édition à compte d'auteur lui procure une certaine visibilité et que cette perte ne soit, dans les faits, qu'une dépense de promotion et de publicité qui ouvrira la voie à ses futurs livres. L'expérience peut se prouver positive. Certains illustres inconnus ont eu recours à l'édition à compte d'auteur et ont connu la célébrité par la suite. Cependant, dans d'autres cas, l'expérience peut tourner au cauchemar. Imaginons le cas de l'éditeur, et il y en a, qui propose les mêmes conditions que notre premier exemple, sauf qu'il demande 45 000,00 \$ pour le même travail en vendant son baratin ?

Révisé le 22-07-2018